

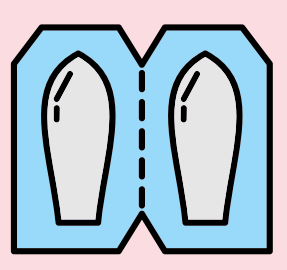


DÈS LA GROSSESSE

Certains médicaments pris pendant la grossesse peuvent exposer l'embryon ou le fœtus à des substances potentiellement dangereuses, pouvant entraîner des effets indésirables parfois graves.

Avant de prendre tout médicament, même sans ordonnance, il est essentiel de demander conseil à un professionnel de santé. Pensez à signaler votre grossesse à chaque consultation ou délivrance de traitement.

Il est essentiel de tracer toutes les expositions médicamenteuses pendant la grossesse car certains effets peuvent apparaître à distance de la naissance.



APRÈS LA NAISSANCE

 Pendant l'allaitement, certains médicaments pris par la mère peuvent passer dans le lait maternel et avoir des conséquences néfastes chez le bébé. Un médicament autorisé pendant la grossesse ne l'est pas toujours pendant l'allaitement.

 Utilisez toujours le dispositif de dosage fourni, lisez attentivement la notice, et demandez conseil à votre pharmacien en cas de doute. Une erreur de dosage peut entraîner un surdosage et mettre en danger la santé de votre enfant.



AU COURS DE L'ENFANCE

-  Gardez toujours les médicaments hors de portée et de vue des enfants.
-  Ne donnez jamais un médicament à un enfant sans avis médical, même s'il a déjà été prescrit pour un autre enfant.
-  Respectez scrupuleusement la dose et la durée du traitement indiquées.
-  Ne gardez pas les médicaments inutilisés : ramenez-les à votre pharmacien.



LA PHARMACOVIGILANCE DÈS LE DÉPART

La pharmacovigilance c'est la surveillance des effets indésirables des médicaments à tous les âges de la vie.

Il est essentiel de signaler à votre Centre Régional de Pharmacovigilance non seulement les effets indésirables observés, mais aussi toute exposition à un médicament pendant la grossesse, même en l'absence de symptôme.

Ces signalements permettent d'enrichir les connaissances sur les risques ou l'absence de risques liés aux médicaments, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants, et de mieux protéger ces populations sensibles.

Pour signaler tout effet indésirable ou exposition pendant la grossesse, vous pouvez remplir le formulaire via le portail des signalements : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

